

Egapro

Index de l'égalité professionnelle et représentation équilibrée femmes-hommes

[Voir le fil d'Ariane](#)

Étape 7 sur 7

Récapitulatif

Le calcul de vos indicateurs et de votre index est terminé. Vous pouvez, si vous le souhaitez, transmettre les résultats obtenus aux services du ministre chargé du travail en renseignant les autres informations nécessaires à la déclaration en cliquant sur "Poursuivre vers la déclaration" ci-dessous.

À noter que seules les entreprises et UES d'au moins 50 salariés à la date de l'obligation de publication de l'index, soit le 1er mars, doivent transmettre leurs résultats aux services du ministère chargé du travail.

Effectifs assujettis et pris en compte

Tranche d'effectifs assujettis de l'entreprise ou de l'UES : **De 50 à 250 inclus.**
114 salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs et de l'index.

	Femmes	Hommes
Salariés	58	56

Indicateur écart de rémunération

Par niveau ou coefficient hiérarchique en application d'une autre méthode de cotation des postes

Écarts de rémunération (avant application du seuil de pertinence)

	Moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	50 ans et plus
Manager Supérieur	NC	NC	3,281 %	NC
Manager Intermédiaire	NC	37,588 %	4,003 %	10,739 %
Chercheur	NC	NC	NC	NC
Support	NC	NC	NC	-1,81 %

7,5 % | Résultat final obtenu à l'indicateur en %

31 / 40 | Nombre de points obtenus à l'indicateur écart de rémunération
Un écart de rémunération est en faveur des hommes

Indicateur écart de taux d'augmentations individuelles

2,2 % | Résultat final obtenu à l'indicateur en %

1.2 | Résultat final obtenu à l'indicateur en nombre équivalent de salariés

25 | Nombre de points obtenus sur le résultat en %

35 | Nombre de points obtenus sur le résultat en nombre de équivalent salariés

35 / 35 | Nombre de points obtenus à l'indicateur écart de taux d'augmentations individuelles
Un écart d'augmentations est en faveur des femmes
L'écart constaté étant en faveur du sexe le moins bien rémunéré (indicateur écart de rémunération), le nombre de points maximum à l'indicateur est attribué, considérant qu'une politique de rattrapage adaptée a été mise en place.

Indicateur pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

NC

L'indicateur retour de congé maternité n'est pas calculable
Il n'y a pas eu de retour de congé maternité durant la période de référence

Indicateur nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

2

Résultat final obtenu à l'indicateur en nombre de salariés du sexe sous-représenté

5 / 10

Nombre de points obtenus à l'indicateur hautes rémunérations
Les hommes sont sur-représentés parmi les salariés les mieux rémunérés.

Index égalité professionnelle

84 / 100

Total des points obtenus aux indicateurs calculables : **71**

Nombre de points maximum pouvant être obtenus aux indicateurs calculables :
85

Attention, le calcul de vos indicateurs et de votre index n'est pas conservé.

Si vous poursuivez vers la déclaration, seules les informations de calcul nécessaires à la déclaration seront conservées et préremplies.

[Prédécent](#)

[Poursuivre vers la déclaration](#)

Liens utiles

Contact support technique
: index@travail.gouv.fr

[Consulter l'aide pour le
calcul de l'index](#)

[Consulter le site du
Ministère du Travail - Index](#)

[Contribuer sur Github](#)

Télécharger la liste des
référents Egapro - Dreets

[Consulter l'aide
MonComptePro](#)

[Consulter le site du
Ministère du Travail -
Représentation équilibrée](#)

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Index Egapro et Représentation équilibrée sont développés et maintenus par les équipes de la fabrique numérique des ministères sociaux.

legifrance.gouv.fr

gouvernement.fr

service-public.fr

data.gouv.fr

Accessibilité: partiellement conforme | [Mentions légales](#) | [CGU](#) | [Données personnelles](#) |

[Paramètres d'affichage](#)

Sauf mention contraire, tous les contenus de ce site sont sous licence Apache 2.0